



DIJON, LE

JEAN-PIERRE COUREAU

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
Tableau de l'Ordre de Dijon

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Dijon

N/RÉE :

V/RÉE :

OBJET :

CERTIFICATION

Je soussigné **Jean-Pierre COUREAU**, agissant en qualité de Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, de l'association **ART DANSE BOURGOGNE**, située 8, rue Général Delaborde - 21000 DIJON,

CERTIFIE

Qu'en exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai procédé au contrôle des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) couvrant la période **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006**,

Que les comptes annuels tels qu'ils sont annexés à la présente certification sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fait à Dijon,
Le 19 mars 2007

Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION ART DANSE BOURGOGNE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		8 RUE DU GENERAL DELABORDE		21000 DIJON		
Numéro SIRET *		3 4 8 6 5 5 5 4 9 0 0 0 3 1		Code APE		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 0 6		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 0 5		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014	18 917	016	18 917	
	Immobilisations corporelles *	028	14 458	030	13 638	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	33 375	048	32 555	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 541	070	6 541
		Autres * (3)	072	26 633	074	26 633
	Valeurs mobilières de placement	080	72 254	082	72 254	
	Disponibilités	084	192	086	192	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	105 621	098	105 621
	Total général (I+II)	110	138 995	112	106 440	

PASSIF

				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		17 626		32 747	
	Résultat de l'exercice	136		19 170		(15 121)	
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142	36 797		17 626	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 764			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		16 842		6 535	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		38 117		70 274	
	Produits constatés d'avance	174		12 920		6 540	
	Total III	176	69 644		83 350		
	Total général (I + II + III)	180	106 440		100 976		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		764
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 0 6] Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 0 5]

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises *	209		210								
Production vendue { biens } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
{ services * }	217	30 193	218	100 038							111 852
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
Production immobilisée *			224								
Subventions d'exploitation reçues			226	396 606							331 299
Autres produits			230	6 925							1 212
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	503 569							444 363
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234								
Variation de stock (marchandises) *			236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240								
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	281 821							247 512
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle * 243)			244	6 108							4 774
Rémunérations du personnel *			250	140 643							141 093
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	68 431							59 929
Dotations aux amortissements *			254	735							1 194
Dotations aux provisions			256								
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)			262	11 165							8 199
Total des charges d'exploitation (II)			264	508 903							462 700
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(5 334)							(18 337)
Produits financiers (III)			280	1 241							530
Produits exceptionnels (IV)			290	24 452							3 378
Charges financières (V)			294								
Charges exceptionnelles (VI)			300	475							692
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	714							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	19 170							(15 121)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	19 170	314						
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316								
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
Provisions non déductibles *			322								
Impôts et taxes non déductibles * (cf. nouveautés page 7 de la notice 2033.not)			324	714							
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			330	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		386					422
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		zones franches urbaines (44. octies)	987							342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989							
			zones franches Corse (44. décies)	988							
			Pôle de compétitivité (44. undécies)	990							
Divers* (dont : Investissements outre-mer 344			créance due au report en arrière du déficit * 346								337
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	19 969	354						
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356								
Déficits antérieurs reportables : *15...2.0.6 dont imputés sur le résultat :											15 206
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	4 764	372						
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381			Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380					n° du centre de gestion agréé :			388
Montant de la T.V.A. collectée 374	13 530		Effectif moyen du personnel* : 376	4				dont apprentis : 0			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378	10 557		Montants des prélèvements personnels de marchandises* 399								

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

ASSOCIATION ART DANSE BOURGOGNE
8 RUE DU GENERAL DELABORDE

21000 DIJON

ANNEXE DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	18 917	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 966	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 727	764
	TOTAL	13 693	764
	TOTAL GENERAL	32 611	764

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			18 917	18 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 966	2 966
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0-	11 492	11 492
TOTAL		0-	14 458	14 458
TOTAL GENERAL		0-	33 375	33 375

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 917			18 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 966			2 966
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 937	735		10 672
TOTAL	12 903	735		13 638
TOTAL GENERAL	31 820	735		32 555

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	735				
TOTAL	735				
TOTAL GENERAL	735				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 541	6 541	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 483	2 483	
Divers état et autres collectivités publiques	24 150	24 150	
TOTAL	33 174	33 174	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 764	1 764		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 842	16 842		
Personnel et comptes rattachés	6 364	6 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 553	19 553		
Autres impôts taxes et assimilés	1 980	1 980		
Autres dettes	10 220	10 220		
Produits constatés d'avance	12 920	12 920		
TOTAL	69 644	69 644		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	24 150
Total	24 150

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	8 820
Autres dettes	10 140
Total	18 960

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	12 920
Total	12 920

RAPPORT GÉNÉRAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2006** sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de l'Association **ART DANSE BOURGOGNE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ La justification des appréciations ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II/ - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

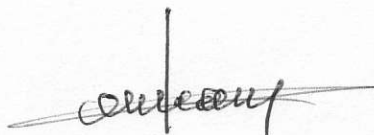
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dijon,
Le 19 mars 2007



Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes


RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Dijon,
Le 19 mars 2007



Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes